



# NOTE DE RENTREE Année scolaire 2018-2019

# Circonscription De LYON4 : CALUIRE

Dossier suivi par : Mme CREUSEVAULT

Téléphone:
04.78.29.64.71
Télécopie:
04.78.88.28.63.15
Mèl:
Ce.0690175r@ac-lyon.fr
adresse
2, rue Chazières
69004 LYON

Dans cette note, vous trouverez un certain nombre d'informations et d'orientations de travail conformes aux textes officiels (tout particulièrement celles définies dans le BOEN spécial n°3 du 26 avril 2018 et les ajustements des programmes du BOEN n°30 du 26 juillet 2018) et utiles au bon fonctionnement des classes, des écoles et de la circonscription.

Il est primordial que chacun puisse faire une lecture approfondie de cette note. Aussi, je demande à la directrice ou au directeur de l'école de transférer ce document sur la boîte électronique de chacun de ses adjoints (nom.prénom@ac-lyon.fr). L'appropriation de cette note peut figurer également à l'ordre du jour du premier conseil des maîtres.

L'année scolaire s'engage dans vos classes et nous poursuivrons une politique nationale ambitieuse de formation des maîtres au travers des animations pédagogiques et de parcours obligatoires en français et en mathématiques afin d'améliorer résolument les résultats de nos élèves ; Mr Olivier CACHET est, à ce titre, nommé sur la circonscription comme formateur référent en mathématiques.

Parmi les autres points de nouveauté de cette nouvelle année, j'attire votre attention sur les dispositions suivantes :

- La stabilisation des nouvelles modalités d'évaluation des enseignants à travers les Parcours Personnalisés de Carrières et Rémunérations (PPCR);
- Le retour à la semaine dérogatoire de 4 jours d'école pour l'ensemble des écoles de la circonscription;
- Le « Plan mercredi » qui crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires et permet de proposer, à compter de la rentrée 2018, des activités de grande qualité le mercredi aux enfants et à leur famille : cf site du ministère <a href="http://planmercredi.education.gouv.fr">http://planmercredi.education.gouv.fr</a>. Ce plan mercredi requiert la participation de tous les acteurs de l'école : co-élaboration du plan et du PEDT avec les municipalités et communication des projets d'école comme base de travail à la complémentarité des actions périscolaires proposées le mercredi avec celles scolaires.

J'attire enfin votre attention sur l'application du Plan Vigipirate qui reste d'actualité et nécessite vigilance et continuité pour assurer la sécurité de tous (voir Remise à jour de juin 2018 du BO du 13 avril 2017 : http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html)

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre circonscription et à tous, une excellente année scolaire, riche en satisfaction professionnelle au service de la réussite des élèves.

#### **Pascale Creusevault**

Inspectrice de l'Education Nationale

#### A- INFORMATIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES

### 1 L'équipe de circonscription et son fonctionnement

#### • L'équipe :

Fidèle à son souci de répondre à vos préoccupations, chaque membre de l'équipe pédagogique (Pascale CREUSEVAULT IEN, Isabelle LAVERDET CPC généraliste, Sandrine FARGIER CPC EPS) sera d'autant plus attentif à vos demandes que vous aurez pris la peine de téléphoner pour vous assurer de notre présence et que vous aurez exposé l'essentiel de votre propos à Dominique PICHOL-THIEVEND, secrétaire. Une prise de rendez-vous peut permettre un échange plus approfondi. Concernant la formation et l'accompagnement à l'enseignement des mathématiques, il a été confié à Olivier CACHET présent à mi-temps à Lyon4 Caluire. Nos adresses électroniques:

Secrétariat : ce.0690175r@ac-lyon.fr

IEN: ien.0690175r@ac-lyon.fr ou pascale.creusevault@ac-lyon.fr

CPC: <u>isabelle.laverdet@ac-lyon.fr</u> <u>sandrine.fargier@ac-lyon.fr</u> O. Cachet: <u>olivier.cachet@ac-lyon.fr</u>

• Le secrétariat est ouvert :

Lundi- mardi- jeudi- vendredi : de 8h 00 à 12h et de 13h00 à 17h00 Mercredi : de 8h00 à 12h00

- Référents SH:
  - Pascal COLON: 04 78 23 64 55 ou 06 31 51 63 45 / e-mail: ce.ia69-ersh-caluire-valdesaone@ac-lyon.fr
  - Franck BEBIN 04 78 29 72 40 ou 06 24 13 17 18 / e-mail : ce.ia69-ersh-lyon4-vignal@ac-lyon.fr
  - Laurence FERRY 06 11 14 80 87 / e-mail : ce.ia69-ersh-caluire-lyonnord@ac-lyon.fr
  - Catherine VALLAT : (coordonnées à fournir)
- Conseillère au numérique : Mme Véronique BORDONE / e-mail : veronique.bordone@ac-lyon.fr

2	Fiches individuelles

<u>Pour tous les enseignants nouveaux arrivés de la circonscription ou pour ceux dont les coordonnées ou affectation ont changé,</u> je vous demande de renseigner avec la plus grande rigueur la fiche individuelle, ce document étant indispensable au bon fonctionnement de la circonscription.

**RESPECTEZ SVP LA DATE DE RETOUR : 21/09/2018** 

En joignant une photo, vous me faciliterez la tâche...

3 Congés / Absences

Se reporter avec la circulaire du 23 août 2017 de monsieur l'Inspecteur d'académie toujours en vigueur.

4 Relations avec l'Inspection Académique - Voie hiérarchique

Pour tout problème administratif ou personnel, s'adresser au préalable à l'IEN.

Il est rappelé que tout courrier administratif doit **impérativement suivre la voie hiérarchique**.

En cas d'urgence extrême, un exemplaire sera adressé directement et un autre exemplaire sera acheminé par voie hiérarchique.

5 Communication avec les partenaires extérieurs

Je rappelle que tout fonctionnaire est soumis au devoir de réserve. Par exemple, les conseils d'école ne peuvent être des lieux de débats dépassant le cadre pédagogique. Chacun d'entre nous doit contribuer à la bonne image de l'Education nationale à laquelle nous appartenons.

#### Les communications à la presse doivent obligatoirement faire l'objet d'une demande d'autorisation de ma part.

Concernant la confidentialité des informations recueillies pour un élève, je rappelle que les partenaires de l'école, étrangers à l'education nationale (services sociaux, de santé, PRE...), ne peuvent être invités à une équipe éducative que si les parents le désirent et transmettent eux-mêmes cette invitation. De même, un enseignant ou un directeur d'école ne peut pas et sous aucun prétexte, contacter directement un praticien ou un acteur social pour demander des renseignements sur un élève ou échanger à propos de celui-ci, sans y avoir été autorisé expressément par la famille (par écrit de préference).

Dans la relation avec les familles, il est toujours préférable d'inciter gentiment à prendre rendez-vous plutôt que de traiter d'une situation difficile immédiatement. Les échanges auront lieu de préférence dans un local calme (éviter les conversations au portail) afin de respecter la confidentialité des propos tenus et ne pas gêner la surveillance des entrées ou sorties d'élèves.

#### 6 Le règlement de l'école / Transmission des valeurs de la République / Sécurité

Le règlement de l'école doit être réactualisé chaque année.

Je rappelle que la charte de la laïcité et le règlement intérieur de l'école doivent être signés en début d'année par toutes les familles sans exception.

Comme l'an dernier, une vigilance accrue est de mise par rapport à l'accès dans les écoles. Les mesures Vigipirate sont toujours en vigueur : renforcement de la surveillance des accès, contrôles visuels aléatoiress des sacs, vérification de l'identité des personnes étrangères à l'école.

Le but est de minimiser les risques ; pour y parvenir, il s'agit de prendre en compte de manière définitive dans nos pratiques les dispositions en matière de sécurité sans pour autant se substituer à ceux dont c'est le métier. Ainsi les exercices de mise en sûreté seront régulièrement effectués ; la prise en compte de leurs bilans participera à la progression de l'ensemble de la communauté éducative en matière de sécurité. Je vous demande de réactualiser pour tous l'affichage des infographies fournies dans la remise à jour de juin 2018 du BO du 13 avril 2017

#### **B- FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

#### 1 Organisation du temps scolaire

## Pour les enseignants :

Le temps de service obligatoire à 'école se décline ainsi (Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017) :

- 24 heures par semaine devant les élèves de leur classe
- **36 heures** réparties sur l'année, destinées à la mise en œuvre **d'activités pédagogiques complémentaires** en groupes restreints pour <u>les élèves en difficultés dans les apprentissages fondamentaux</u>: cf note DGESCO N°2018-0027. Ces activités se déclineront, selon l'avenant au projet d'école établi par l'équipe pédagogique, soumis à l'IEN pour validation. Cet avenant (document joint intitulé «Organisation des APC RS 2018 ») devra m'être adressé pour validation avant le **24 septembre 2018** pour la première période, puis avant chaque vacances scolaires pour les périodes suivantes.
- 48 heures réparties sur l'année consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves à besoins particuliers
- 18 heures annualisées de formation en mathématiques et français et 6 heures pour des formations autres (correspondant à la journée académique très communément appelée la seconde journée de prérentrée): animations pédagogiques et formations à distance.
- **6 heures** annualisées de participation aux conseils d'école
- 6 heures de concertation supplémentaire en équipe correspondant à la journée de solidarité.

Et

- 1 journées de pré-rentrée (6h)

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, un groupe de travail constitué de directeurs d'école a réfléchi à la déclinaison des réunions institutionnelles tout au long de l'année et à leurs contenus. Le document ci-dessous synthétise de manière indicative leur plannification annuelle.

Les directeurs me communiqueront le planning annuel des différents conseils et journée de solidarité, avant le **28 septembre 2018.** Pour aider les équipes aux choix des objectifs et contenus de ces réunions, un onglet spécifique (dans le document « calendrier annuel ») apporte un éclairage sur les attendus. Chaque réunion fera l'objet d'un bref compte-rendu (présents, absents ou excusés ainsi que le sujet de réflexion de la réunion) que le directeur <u>archivera dans un classeur</u> prévu à cet effet ou dans un dossier informatique spécifique (pas de transmission systématique à l'IEN).

## Plannification annuelle indicative des réunions institutionnelles / Contenus et Objectifs :

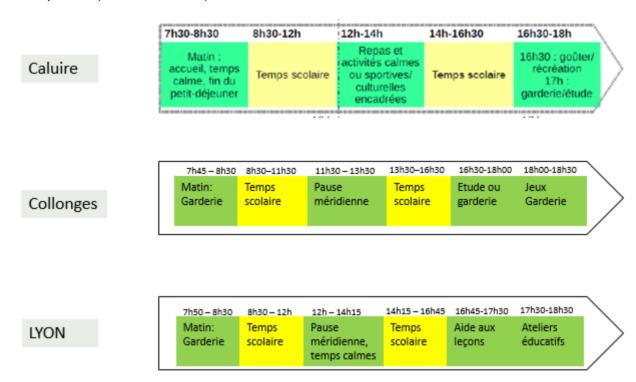
	Conseils de cycle	Objectifs	Contenus / Modalités	Outils	Durée indicative	
SEPTEMBRE	Organisation des APC : P1	Apporter une aide aux élèves dont les difficultés sont passagères	Chaque enseignant repère les besoins en amont pour la période donnée. Par cycle, les enseignants ciblent les objectifs de remédiation en fonction des besoins repérés. Les élèves de l'ensemble du cycle sont répartis en fonction des objectifs. Les enseignants choisissent leur groupe d'aide.	Fiche individuelle APC. Tableau d'organisation des APC par école (à faire valider par l'IEN)	1h00	
		Parvenir à atteindre les objectifs visés pour chaque parcours	L'équipe reprend les objectifs ciblés lors du bilan de juin et construit des actions qui permettent de les atteindre	Annexes 8 Fiches récapitulatives des actions pour chaque parcours (à faire valider par l'IEN)	2h00	
OCTOBRE	à besoins	ldentifier les nouveaux élèves en difficulté et poursuivre la prise en charge des anciens élèves repérés et réajuster si besoin.	Rencontre avec le RASED Construire un projet d'accompagnement pour chacun.	PPRE, Fiche de signalement RASED, PPS et Tableau de suivi des élèves en difficulté	3h00	
	Organisation des APC : P2	Idem P1	ldem P1	Idem P1	1h00	}
NOVEMBRE OU AUTRE	Projet d'école	Mise en œuvre (à répartir en 2 ou 3 conseils de cycle de 2 ou 3h)	Les actions sont travaillées en équipe. Une production est visée.		3h00	
DECEMBRE	Organisation des APC P3 (P4) et organisation des stages de réussite (CM1 et CM2)		Pour les APC, les modalités de travail sont identiques aux précédentes. Pour les stages deréussite, les enseignants de CM1 et CM2 rédigent la fiche navette à l'aide du récapitulatif des compétences cycle 3. On établit la liste des élèves qui sera envoyée à l'IEN.	Fiche individuelle APC. Tableau de l'organisation des APC par école (à faire valider par l'IEN) Fiche navette Stage de Réussite Fiche liste élèves	1h00	
JANVIER	Suivi des élèves à besoins particuliers	Ajuster, compléter les aides apportées	Bilan et réajustement des projets d'accompagnement. Traitement et élaboration de nouveaux projets si besoin. rédaction des PPRE passerelle pour les CM2 en difficultés de comportement ou dans les apprentissages.	Tableau de suivi des élèves en difficulté, mise en œuvre du PPS, Projet d'aide RASED, PPRE (passerelle).	2h00	
FEVRIER	Projet d'école	Mise en œuvre (à répartir en 2 ou 3 conseils de cycle de 2 ou 3h)	Les actions sont travaillées en équipe. Une production est visée.		3h00	
	Organisation des APC : P4	ldem P1	ldem P1	Idem P1	1h00	
MARS	Projet d'école	Mise en œuvre (à répartir en 2 ou 3 conseils de cycle de 2 ou 3h)	Les actions sont travaillées en équipe. Une production est visée.		3h00	
AVRIL	Organisation des APC de fin d'année P5 et organisation des stages RAN d'été		Pour les APC, les modalités de travail sont identiques aux précédentes. Pour les stages de réussite, les enseignants de CM1 et CM2 rédigent la fiche navette à l'aide du récapitulatif des compétences cycle 3. On établit la liste des élèves qui sera envoyée à l'IEN.	Fiche individuelle APC. Tableau de suivi de l'aide personnalisée par école (à faire valider par l'IEN) Fiche navette Stage de Réussite Fiche liste élèves	1h00	
	Suivi des élèves à besoins particuliers	Déterminer les conditions de poursuite de la scolarité : Passages	Conseil de cycle de passages pour faire le bilan du suivi des élèves à besoins particuliers (maintien, passage anticipé et passage avec étayage)	Tableau de suivi des élèves en difficulté, Fiche élève conseil de cycle des passages. PPRE passerelles	3h00	
MAI	Projet d'école	Etablir le bilan des actions	Bilan des actions pour cibler les objectifs qu'il reste à atteindre et assurer la continuité des actions (école maternelle/école élémentaire/collège)	Pas d'outil spécifique mais garder en mémoire les objectifs à travailler à la rentrée suivante	1h30	En
JUIN et autres	Liaisons intra et inter cycles		Passation des informations / lecture partagée des outils de suivi des élèves à besoins particuliers.	PPRE, dossiers d'élèves (LSU), PPS, PAP, PAI	3H00	

qui concerne le conseil d'école (3 conseils obligatoires dans l'année), je rappelle que pour qu'il puisse tenir tout son rôle, il doit réellement réunir les différents partenaires qui le composent et notamment les représentants des parents. Les élections de ces représentants se dérouleront les 12 et 13 octobre 2018, selon les directives du BO du 12 juillet 2018.

Les directeurs me communiqueront les dates retenues pour les conseils d'école ainsi que l'ordre du jour de chacun (établi de manière concerté avec l'ensemble des partenaires de l'école); je les assurerai de ma présence s'ils en manifestent expressément le souhait. Conformément aux textes, le président de séance (le directeur) désignera un secrétaire qui dressera un procès-verbal; en tout état de cause, le compte-rendu reflètera l'ensemble des points débattus. <u>Ils me seront adressés par courrier électronique</u> dans les 8 jours qui suivent le conseil.

#### Pour l'élève :

- La semaine de cours obligatoire comprend 24 heures réparties dans la circonscription sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les horaires sont ceux fixés par le projet municipal d'organisation du temps scolaire et validés par l'IA-DSDEN ls diffèrent d'une commune à l'autre. Il sera donc très important pour les enseignants remplaçants de se renseigner de ceuxci au préalable (cf tableau ci-dessous).



- Si l'élève rencontre des difficultés scolaires, l'enseignant doit proposer à la famille après concertation avec le conseil de cycle, une activité pédagogique complémentaire à raison de deux heures par semaine maximum, planifiées sur proposition de l'équipe pédagogique dans l'avenant au projet d'école. Elle s'effectue au sein de petits groupes d'élèves (on n'excédera pas le nombre de 6)
- A l'initiative de l'enseignant, le conseil de cycle peut proposer à un élève de CM1 ou de CM2 en difficultés, un stage de réussite d'une durée de 15 heures réparties sur 5 jours pendant les vacances (Printemps et été). Ces stages de réussite sont assurés par des enseignants volontaires (pas forcément enseignant dans l'école) contre rémunération.

L'ensemble des aides apportées aux élèves en difficultés doit être contractualisé dans le **PPRE** (programme personnalisé de réussite éducative), y compris celles apportées pendant le temps de classe (différenciation) et par le RASED. La rédaction de ce document s'effectue en conseil de cycle et est signé par l'élève, le professeur, ses parents et tous les intervenants des aides. Il est obligatoire pour les élèves redoublants de l'école élémentaire. *Cf exemple de document cadre PPRE*.

Chaque enseignant aura soin également de synthétiser les aides apportées pour chaque élève en difficultés dans le tableau joint à cette note. Ce tableau constituera la première page du classeur des élèves en difficultés de la classe.

# 2 Elèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA)

Merci de me transmettre avant le **6 septembre 2018**, la liste (jointe à cet envoi) des élèves allophones (nouvellement arrivés en France). Elle servira à répartir les moyens alloués à la circonscription (un poste) pour une aide linguistique.

Je rappelle qu'une équipe chargée du dossier EANA a été mise en place à l'Inspection académique et qu'elle propose un service d'interprétariat auquel vous pourrez vous adresser par mail à l'aide du formulaire joint aux documents annexes de la note de rentrée, à l'adresse suivante : ce.ia69-allophones-edv@ac-lyon.fr.

# 3 Le Pôle ressources de circonscription

Conformément à la circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 décret n° 2014-1377 du 18-11-2014, le Pôle de ressources pour l'aide aux élèves et aux enseignants de la circonscription entamme sa troisième année d'existence. Dans notre circonscription, il comprend les membres du RASED, les CPC, les assistantes sociales, les médecins et infirmières scolaires et les enseignants référents SH. Vous trouverez dans les documents joints un tableau précisant le secteur d'intervention de chacun. Chaque école bénéficie d'un référent pôle de ressources qui est son interlocuteur privilégié en cas de difficulté. Vous vous reporterez à la note de service n°4 de janvier 2017 pour une description détaillée du rôle du pôle ressources qui se réunira à minima deux fois l'an. Première réunion le 6 septembre à 13h30 à l'ESPE Salle A102.

#### Rôles des membres du Pôle Ressources :

Objectifs : Accompagner chaque élève à besoins particuliers dans son parcours scolaire  Améliorer le climat scolaire dans chaque école						
Cibles :	Aucun élève sans solution en fin d'année					
Cibles .	Suivi des protocoles et dispositifs mis en place pour le traitement des situations difficiles					
Les membres du Pôle	Leur rôle	Les instances / Les outils				
Directrices et directeurs d'école	Organiser le suivi des élèves en difficultés (suivi des protocoles) S'assurer de sa mise en œuvre	Equipes éducatives Tableau de suivi des élèves à besoins particuliers Réunion du Pôle ressources pour quelques directeurs référents de circonscription				
Enseignants spécialisés E et G, Conseillères pédagogiques	Conseils de cycle concernant le traitement de la difficulté scolaire Référent de deux écoles ou groupes scolaires : aider, accompagner et conseiller les équipes enseignantes Planning des conseils de cycle (fourni obligatoirement par le directeur) Tableau de suivi des élèves à besoins particuliers dans les écoles de référence (mis à sa disposition mais re enseignant responsable par cycle)					
Psychologues scolaires	Référent de deux écoles ou groupes scolaires : aider, accompagner et conseiller les équipes enseignantes Intervenir lors de situations de harcèlement scolaire, de décès, de problèmes à caractère sexuel (secteur RASED)	Conseils de cycle concernant le traitement de la difficulté scolaire Réunion de pôle deux fois l'an Equipes éducatives (pas forcément obligaoire dans tous les cas) Planning des conseils de cycle (fourni obligatoirement par le directeur) Tableau de suivi des élèves à besoins particuliers dans toutes les écoles de leur secteur RASED (mis à sa disposition mais renseigné par le directeur ou un enseignant responsable par cycle)				
Enseignant UPE2A	Accompagnement et suivi de la scolarité des élèves allophones	Conseils de cycle concernant le traitement de la difficulté scolaire pour les élèves allophones Réunion de pôle deux fois l'an Equipes éducatives (caractère exceptionnel pour les élèves allophones) Planning des conseils de cycle (fourni) Tableau de suivi des élèves à besoins particuliers pour les écoles accueillant des élèves allophones Document d'aide à la fin de prise en charge en UPE2A				
Médecins scolaires et infirmières scolaires	Aider, accompagner et conseiller les équipes enseignantes Organiser l'accompagnement des élèves qui bénéficient d'un PAI, d'un PAP	Réunion de pôle deux fois l'an Equipes éducatives Tableau de suivi des élèves à besoins particuliers dans toutes les écoles de leur secteur				
Assistantes sociales	Aider, accompagner et conseiller les équipes enseignantes Intervenir lors de situations de harcèlement scolaire, de problèmes à caractère sexuel	Réunion de pôle deux fois l'an Equipes éducatives Tableau de suivi des élèves à besoins particuliers dans toutes les écoles de leur secteur				
ERSH	Aider, accompagner et conseiller les équipes enseignantes pour chaque élève en situation de handicap Veiller au suivi de chaque élève handicapé: programmation des ESS (cohérence avec les projets d'orientation, conseil auprès des familles pour constituer le dossier MDMPH, rappel aux familles)	Réunion de pôle une fois par trimestre Equipes de suivi de la scolarisation Tableau de suivi des élèves à besoins particuliers dans toutes les écoles de leur secteur Tableau recensant les élèves en situation de handicap de leur secteur				
IEN	Urganiser et piloter le pole ressources Intervenir dans chaque situation délicate : recours de chaque	Réunion de pôle deux fois l'an Equipes de suivi de la scolarisation et équipes éducatives (celles à problèmes) Tableau de suivi des élèves à besoins particuliers dans toutes les écoles de la circonscription Tableau des élèves en situation de handicap de chaque ERSH				

#### 4 Projets d'école

Les actions annuelles du projet d'école ont fait l'objet d'un bilan en juin dernier. Cette année, il s'agit de prendre en compte ce bilan (objectifs atteints ou non, axes du projet d'école à travailler encore ou déjà bien abordés...) et d'élaborer en équipe des actions nouvelles ou dans le prolongement des précédentes, qui répondent aux objectifs visés dans les quatre parcours (ou moins selon les priorités fixées). Le document intitulé « Synthèse des actions annuelles du projet d'école 2018\_2019 » devra m'être adressé pour validation avant le <u>2 octobre 2018.</u>

#### 5 La participation des enseignants à la vie de l'école

En ce qui concerne le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation paru en juillet 2013 au J.O. du 18-7-2013, sur lequel s'appuie le compte-rendu des rendez-vous de carrière, j'attire particulièrement l'attention de tous sur les compétences 6 et 10, qui exigent de la part de chaque professeur un engagement dans la vie de l'école et le respect de ses valeurs. Dans ce registre et dans l'optique d'une bonne colaboration de tous les adjoints, j'incite chacun à prendre une ou des responsabilités au sein de l'école, qui améliorent l'organisation collective, celle-ci ne devant pas incomber uniquement au directeur d'école. Ainsi, et selon les besoins liés à chaque école, les équipes définiront en début d'année les responsabilités annuelles de chacun. Pour vous y aider, voici une liste non exhaustive des tâches possibles :

- Référent école -Collège (merci de me communiquer le nom du référent avant le 7 septembre 2018)
- Référent EPS (matériel)
- Référent TICE (matériel propre à l'école)
- Référent arts plastiques (gestion du matériel commun, des décorations de l'école (Noël...))
- Référent culturel (spectacles,..)
- Référent de cycle (préparation des réunions,...)
- Référent BCD
- Référent pharmacie de l'école
- Gestion des comptes OCCE
- Gestion matériel commun pour photocopieuse ramettes, toner,..)
- Gestion et réservation des cars
- Gestion du matériel de cour (ex; vélos, trottinettes,... en maternelle)
- Gestion de la pause café
- Gestion de la vaisselle commune
- Gestion du coin repas (entretien frigo, micro-ondes,...)
- Gestion de la salle des maîtres (ressources communes, affichages,...)
- Gestion des courses pour actions d'école (Noël, fêtes diverses, ...)
- Gestion "VERTE" (arrosage des plantes de l'école, nettoyage de l'aquarium, ...
- Gestion des portes de l'école (vérification de la fermeture des portes sur temps scolaire)
- Lien école / centre de ressources (valises, ouvrages empruntés à rapporter)
- Comptes rendus des réunions (à se répartir sur l'année)
- Participation à des réunions (SOU des écoles, USEP,...)
- Prendre le service du directeur en cas de problème à gérer

## 6 Orientations pédagogiques pour l'année scolaire 2018/2019

L'école de la confiance et de la bienveillance a de sens que si notre institution est déterminée à lutter contre les inégalités et à permettre dès les premières années de scolarisation, la maitrise des apprentissages fondamentaux indispensables à nos élèves. Cette première priorité sera déclinée dans la continuité des actions engagées l'an dernier.

En second lieu, l'année 2018-2019 verra la communauté éducative s'engager dans le dernier temps fort du cycle commémoratif du Centenaire de la Première guerre mondiale.

# <u>I. Une place primordiale donnée aux savoirs fondamentaux dans les trois domaines que constituent le savoir lire, savoir écrire</u> et le savoir compter.

Cette priorité se traduira par les dispositifs suivants :

- La poursuite du renforcement de la **formation** des enseignants et personnels d'éducation dans le domaine des mathématiques et de la lecture; ainsi le plan de revitalisation de la formation dans le premier degré initié à la rentrée scolaire 2016 sera poursuivi et renforcé en 2018-2019 : 18h de formation en mathématiques et en français pour tous ; l'inscription aux animations pédagogiques se fait par voie numérique sur le serveur anim69 ouvert à partir du <u>14 septembre 2018 (fermeture le 28 septembre)</u>. <a href="http://anim69.ac-lyon.fr">http://anim69.ac-lyon.fr</a>. Auparavant, <u>et avant le 12 septembre</u>, chaque enseignant se sera connecté à l'application et aura remis à jour sa fiche personnelle dans son « Espace Perso ».
- Des évaluations diagnostiques se dérouleront du <u>17 au 28 septembre 2018</u> et en janvier 2019 pour les classes de CP et seront complétées cette année par des évaluations également diagnostic en CE1 (modalités à préciser) ; elles feront l'objet d'une remontée en circonscription pour mise en forme des résultats en vue de faciliter l'analyse des équipes ;

Une priorité dévolue à la langue écrite et orale dont tout particulièrement la lecture dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires (cf note DGESCO de mise en place des activités pédagogiques complémentaires)

Ces dispositifs devront poursuivre les objectifs suivants :

#### Objectif 1 : former un élève lecteur à la fin du CP.

#### Au travers:

- > De pratiques quotidiennes de lecture en classe (du CP au CM2) en consacrant plus de temps à des lectures de plus en plus longues.
- > De supports d'apprentissages notamment les manuels de lecture qui sont obligatoires ; ils devront faire l'objet d'un choix concerté en équipe. Ainsi toutes les classes d'un même niveau devront avoir la même méthode de lecture et une harmonisation dans le cycle sera recherché sur 3 ans ; cette obligation d'harmonisation s'applique dès la prochaine rentrée aux classes de CP ;
- D'un enseignement de la grammaire et l'orthographe :

c'est un des objectifs pour l'école et le collège (organisation, fréquence, progressivité de ces enseignements).

Une terminologie grammaticale avec des références communes va être élaborée au niveau national sous la forme « d'une grammaire de l'école » (pour les professeurs des écoles et les professeurs de collège)

#### Objectif 2 : Savoir écrire :

Quelques recommandations:

- Faire écrire les élèves dès l'école maternelle ;
- Former les élèves à l'usage du clavier, tout en continuant à écrire à la main ;
- > Entraîner fréquemment les élèves à rédiger ;
- Utiliser le brouillon comme un outil permettant de construire librement sa pensée;
- Faire de l'écriture une activité collective ;
- Faire écrire les élèves sur des textes variés et dans toutes les matières ;
- Équilibrer et articuler l'enseignement de la production de textes avec l'étude de la langue;
- Exploiter le numérique dans les séquences pédagogiques liées à l'activité d'écriture ;
- Exploiter les pratiques d'écriture des élèves à la maison ;

## Objectif 3 : améliorer l'enseignement des mathématiques de l'école primaire au lycée :

Quelques recommandations:

- > Refaire du calcul du CP en terminale ;
- > Les automatismes et le sens du nombre sont des priorités en mathématiques ;
- Donner de vrais problèmes mathématiques
- Interroger les fichiers en mathématiques ; un effort d'harmonisation dans les mêmes niveaux et les cycles est également demandé dès la prochaine rentrée aux écoles de la circonscription ;

L'ensemble de ces objectifs et préconisations seront déclinés dans le cadre des animations pédagogiques de circonscription et seront particulièrement observés lors des visites en classes et accompagnements d'équipes d'école.

#### Il Faire vivre les valeurs de la république à l'école

# II.1 Commémoration du centenaire de la première guerre mondiale

Référence : Note de service n°2018-070 du 18 juin 2018 relative à la commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale en 2018 (BOEN du 21 juin 2018)

Depuis 2014, se déroule le cycle des commémorations nationales et internationales du centenaire de la Première Guerre mondiale. L'éducation nationale s'inscrit pleinement dans cet événement mémoriel exceptionnel. Dans le cadre de cette commémoration, le domaine de l'histoire mais aussi tous les domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture peuvent être mobilisés.

L'année 2018 offre l'occasion de commémorer les évènements qui marquèrent les derniers mois de la guerre et le retour à la paix. La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 en sera le point d'orgue, mobilisant, comme en 2014, l'ensemble de la société française et des anciens pays belligérants impliqués dans le travail de mémoire.

Il est donc essentiel que chaque école élémentaire organise ou participe à au moins une action de commémoration. En Juin dernier, le groupe "Culture humaniste, mémoire et citoyenneté" vous a proposé un ensemble de ressources afin de construire

vos projets ; vous pouvez aussi participer avec votre classe aux célébrations organisées par les municipalités, qui auront lieu le 11 novembre.

#### II.2 Autres dates engageant notre devoir de mémoire

Le 9 décembre : la journée de la laïcité

Le 10 décembre : commémoration de la déclaration des droits de l'homme.

## III Une école bienveillante

L'accueil des élèves à l'école doit faire l'objet de la plus grande attention de la part de l'ensemble de la communauté éducative. Aucun élève ne doit être « perdu » à l'entrée à l'école, se sentir seul, sans pouvoir bénéficier de la parole et de l'action bienveillantes des adultes, ceci autant de temps qu'il sera nécessaire. La rentrée en musique participe à cet accueil et au renforcement de l'idée que chacun fait partie de la communauté scolaire. Il n'est pas besoin d'une organisation très lourde pour entonner un chant connu (appris par exemple l'an dernier dans le cadre de l'éducation musicale) avant de monter en classe.